DRH- Formation des Personnels
Tél : 04 37 28 12 63 / 04 37 28 12 65
drh.formation@sciencespo-lyon.fr

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

Le décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 – article 22 (pour les agents titulaires, art.8 décret 2007-1942 pour les agents non titulaires) précise que le bilan de compétences peut être accordé sur demande, dans la limite des crédits disponibles, aux fonctionnaires ou aux agents non-titulaires (contractuels).

Nom : …….. Prénom :……..

Statut : ☐ AENES ☐ I TRF ☐ BIBLIOTHEQUE ☐ ENSEIGNANT

Grade : ☐ Titulaire ☐ Contractuel contrat jusqu'au……

Service :……

Tél. : Mèl : @sciencespo-lyon.fr

Je souhaite suivre la formation intitulée :……

que j'effectuerai à *(désignation de l'organisme de formation et du lieu de la formation si déjà connu)*:
……..
et qui comprend…….heures de formation aux dates suivantes :……

Je sollicite la prise en charge financière de cette formation sur les crédits du Service de Formation des Personnels :

Détail des frais :

☐ frais d'inscription ☐ frais de transport ☐ frais d'hébergement ☐ frais de restaurant

Montant de la prise en charge demandée : **€ TTC**

Les frais de restauration et d'hébergement sont pris en charge à hauteur de :

- *Repas : 15,25 € par personne et par repas (7.65 pour un repas pris dans un restaurant administratif)*
- *Nuitée : 70 € dans les villes de moins de 200 000 habitants*
  90 € dans les villes de plus de 200 000 habitants
  120 € à Paris

MOTIVATIONS

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Nom :……Fonction :……

☐ favorable ☐ réservé ☐ défavorable. ***L'avis favorable vaut autorisation d'absence***

Motivation de votre avis :……
……
……
……

Date : Cachet et Signature :

DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Nom :……

☐ accordée ☐ refusée (motivation) :

Date : *Cachet et Signature :*